

Si nous n'hésitons pas à parler de la sorte, c'est que Mgr Bégin, le premier, nous en a donné l'exemple dans une très flatteuse lettre d'approbation imprimée en tête du volume.

Voici ses paroles :

“ Les notions claires, exactes, précises qu'il renferme (le *Manuel de Droit civique*) sur notre organisation politique, municipale, paroissiale et scolaire, sur les fonctions et les devoirs propres de tous ceux qui sont, à des degrés divers, associés à la direction de la chose publique, en font un ouvrage précieux, non seulement pour les élèves de nos maisons d'éducation, mais pour la plupart des personnes du monde. Vous avez réuni en un faisceau tout ce qu'il importe de savoir sur les divers rouages de notre régime social; votre travail répond à un besoin que je constatais depuis longtemps. Les enfants de nos écoles, les jeunes gens de nos collèges et de nos universités, les ecclésiastiques et les laïques trouveront dans cet opuscule une foule de connaissances qui sont d'une utilité incontestable et quasi journalière.”

Et cette recommandation, Sa Grandeur déclare qu'elle a été donnée sur le rapport, particulièrement favorable de personnes compétentes chargées d'examiner le travail de M. Magnan.

L'honorable M. Th. Chase-Casgrain, procureur général de la province de Québec, n'est pas moins prodigue d'éloges : “ *J'ai étudié attentivement, écrit-il à l'auteur, la partie légale de votre travail; elle m'a semblé parfaite, et, si ma recommandation sur ce point peut être de quelque utilité, je vous la donne du même cœur que je vous adresse mes sympathiques félicitations.*”

Le manuel que nous annonçons est donc très bien fait, et au point de vue légal, et au point de vue doctrinal : le témoignage de Mgr l'administrateur du diocèse de Québec et celui de M. le procureur général de la province en sont une garantie suffisante.

Mérite-il les mêmes éloges comme œuvre pédagogique ? Les hommes du métier répondront sans doute avant longtemps à cette question, et la *Semaine Religieuse* ne tardera pas à faire connaître leur sentiment.

En attendant ces appréciations autorisées, même au risque de pêcher par imprudence

ou par présomption, nous tenons à dire que le *Manuel de droit civique* nous paraît répondre parfaitement au but que s'est proposé l'auteur : inculquer de bonne heure aux élèves les connaissances indispensables à tout citoyen ; leur donner des notions succinctes, mais exactes, de notre régime constitutionnel et administratif : et préparer ainsi les jeunes générations à l'exercice raisonné de leurs droits comme à l'accomplissement intégral de leurs nombreux et importants devoirs.

Il faut donc l'espérer, toutes les maisons d'éducation adopteront ce manuel, et saisiront avec empressement cette occasion qui leur est offerte d'inscrire sur leur programme l'enseignement du droit civique canadien ; car, selon la judicieuse remarque de Mgr l'archevêque de Cyrène, “ s'il est bon de connaître les législations de l'antiquité, ... il est encore plus avantageux d'être au fait de notre organisation sociale.”

Mais, encore une fois, le livre de M. Magnan, quoique destiné aux enfants et aux jeunes gens, est appelé à rendre des services plus ou moins considérables à tout le monde, et par conséquent tout le monde devrait le lire et l'étudier.

P. S.—Prix—*En détail* : 60 centins l'unité ; envoyé franco par la poste sur réception de 65 centins. *En gros* : 50 centins l'unité (soit \$6.00 la douzaine), frais d'expédition en sus.

Pour achats *en détail*, s'adresser aux libraires suivants : QUÉBEC : *Chapeton et Filteau*, Haute-Ville ; *Langlais*, rue St-Joseph, St-Roch, et Basse-Ville, ancienne maison Hardy — LEVIS : *Mercier* — MONTRÉAL : *Codieux & Derome*, rue Notre-Dame — TROIS-RIVIÈRES : *Ayotte*.

Pour achats *en gros*, s'adresser à M. C.-J. Magnan, École normale Laval, ou 150, St-Olivier, Québec.

Le *Manuel de droit civique* sera incessamment mis en vente dans tous les centres un peu considérables de la province.”

Nous remercions sincèrement la *Semaine religieuse*, de Montréal, de l'accueil cordial qu'elle fait à notre ouvrage. L'attitude franchement sympathique de cette revue importante nous cause une grande joie.